

## DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUE AUX CPAS

### **Pôle d'activité**

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

### **Formule**

En ligne

### **Prix/participant**

210,00 €

### **Nombre max. de participants/session**

20

### **Prix/session réservée**

3.465,00 €

### **Prix/session sur-mesure**

Contactez-nous

### **Durée de la formation**

21 heures (6 demi-journées)

### **Personne de contact**

Patrick GILET Gestionnaire de dossiers clients - Gestionnaire IT

pgilet@erap-gsob.brussels

## **Détail de la formation**

Le droit administratif sous-tend l'organisation et le fonctionnement des organismes d'intérêt public. Aussi, il importe pour les agents d'en maîtriser les principes de base. Il y a donc lieu de leur proposer une formation axée sur les principes généraux de droit administratif appliqués dans les CPAS bruxellois.

### **Objectifs**

Cette formation a pour objectif d'apporter une connaissance de base des principes de droit administratif à des agents de niveau A, B et C issus des CPAS bruxellois.

## **Public cible**

Les participants proviennent des CPAS bruxellois (niveau A, B et C).

## **Conditions d'admission**

Niveau A/B/C.

## **Méthodes pédagogiques**

La formation se déroule en classe virtuelle synchrone et recourt à des outils d'e-learning favorisant l'apprentissage actif par une progression d'activités interactives (prise de parole, Wooclap, etc) et de collaboration (travail en petits groupes, brainstorming, etc.). L'examen d'extraits de jurisprudence, l'exploitation de réglementation, l'analyse de casus et d'autres exemples issus de la pratique des participants alimentent les activités, lesquelles sont plurielles et engageantes.

## **Contenu**

### **Le droit administratif**

1. Les définitions
2. Les sources du droit
3. Les lois du service public

### **La place du CPAS dans l'organisation administrative de la Belgique**

1. Les missions du CPAS
2. Le lien entre le CPAS et la Commune
3. Les rapprochements entre le CPAS et la Commune

### **Les biens du CPAS**

### **Les actes du CPAS**

### **La loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et ses principales modifications**

1. La simplification du contrôle administratif Les principes de bonnes gouvernance
2. Le fonctionnement du CPAS
3. Les élections

### **Les agents du CPAS**

1. Les agents statutaires
2. Le personnel contractuel

## **L'emploi des langues**

1. Le champs d'application des règles d'emploi des langues
2. Les différents principes

## **Disponibilité au catalogue**

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 09 décembre 2024.